

Bruxelles, le 7 juin 2022
(OR. fr)

9926/22
ADD 1

AGRILEG 90
PESTICIDE 18

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	2 juin 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D080353/03 ANNEXE
Objet:	RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant les annexes II et IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de carbonate de calcium, de dioxyde de carbone, de cyprodinil et d'hydrogénocarbonate de potassium présents dans ou sur certains produits

Les délégations trouveront ci-joint le document D080353/03 ANNEXE.

p.j.: D080353/03 ANNEXE

FR
ANNEXE

Les annexes II et IV du règlement (CE) n° 396/2005 sont modifiées comme suit:

- 1) à l'annexe II, la colonne relative au cyprodinil est remplacée par le texte suivant:
[Office des publications: veuillez insérer le tableau Annex II];

- 2) à l'annexe IV, les entrées «carbonate de calcium ⁽¹⁾», «dioxyde de carbone ⁽¹⁾» et «hydrogénocarbonate de potassium ⁽¹⁾» sont remplacées par, respectivement, «carbonate de calcium», «dioxyde de carbone» et «hydrogénocarbonate de potassium».